



Association Culturelle et Sportive

acsspp91@gmail.com

06 69 46 41 95 - 06 47 64 29 52

www.facebook.com/Association-culturelle-et-sportive-St-Pierre-du-Perray-100116819431197

Compte-rendu de l'Assemblée générale samedi 23 novembre 2024

Ordre du jour :

Rapport moral 2023-2024

Rapport financier 2023-2024

Rapport d'activité 2023-2024

Questions diverses

La séance est ouverte à 10h

Les adhérents sont au nombre de 16.

Avant de commencer l'ordre du jour l'association offre un petit déjeuner de bienvenue.

Rapport moral 2023-2024 :

Le rapport moral est lu par la Présidente Anne Carreno (voir en Annexe)

Rapport financier 2023-2024 :

Le rapport Financier est lu par la Trésorière Chantal Lery (voir Annexe)

Rapport d'activité :

Le rapport d'activité est lu par la Secrétaire Josette Martin (voir Annexe)

Les trois rapports sont votés à l'unanimité par les personnes présentes.

Questions diverses :

Modifications des statuts de l'association :

Sur décision de la Municipalité de la ville de Saint-Pierre du Peray, l'Association a emménagé dans le nouvel espace au mois de Janvier 2024. Cet espace se nomme l'Escale (Espace Socio Culturel Associatif Ludique et d'Enseignement), dont l'adresse est : 8 rue Antonio Vivaldi 91250 Saint-Pierre du Peray.

Cette modification du siège social et l'adresse de gestion a été actée et votée par l'Assemblée générale à l'unanimité des personnes présentes.

Elle sera adressée au greffe des associations à Etampes, accompagnée du procès verbal de l'Assemblée générale du 23 novembre 2024.

Sur proposition d'une de nos adhérentes présente à cette Assemblée générale, le 8 mars 2024, "Journée internationale des droits des femmes", l'association propose de créer une animation autour de cet événement.

Nous retenons cette idée et pour organiser cet événement, les responsables des différentes sections sont chargés de recueillir des idées d'animations auprès de nos adhérents. Un conseil d'administration se tiendra le 16 décembre 2024, au 53 chemin des Gigots, 91250 Saintry sur Seine, pour définir exactement le déroulement de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Josette Martin
Secrétaire